



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°97/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 56  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE

**Absents ayant donné procuration :** Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoit TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

**Absents :** Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE.

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**Objet : Signature d'une convention annuelle de subvention 2021 avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).**

Vu l'article L 132-6 du Code de l'Urbanisme désignant les agences d'urbanisme comme des organismes de réflexion et d'études ayant notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les SCoT,

Vu la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 26 février 2009 relative aux agences d'urbanisme, portant sur les conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'Etat,

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV),

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SCoT du Gard rhodanien,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2020 approuvant le SCoT du Gard rhodanien,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien n° 57/2017 du 3 juillet 2017 actant l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse,

Vu la délibération en date du 2 mars 2020 approuvant la convention cadre du partenariat avec l'AURAV pour les années 2020-2021-2022,

Considérant que dans le suivi de la mise en œuvre du SCoT du Gard rhodanien il est nécessaire de bénéficier de l'expertise de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse et d'en définir les modalités de déroulement et d'organisation de ce partenariat, les rôles et missions de chacun, les participations financières, à travers la convention de partenariat annexée à la présente décision,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Environnement et Territoires du 17 juin 2021,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (1 abstention)**

- d'approuver la convention annuelle de subvention 2021 avec l'Agence d'Urbanisme d'Avignon (AURAV),
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le*